

M. Mme BONNEL Michel

86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

à

Madame le Commissaire Enquêteur,

Objet : opposition à l'implantation d'une exploitation agri-photovoltaïque sur
la commune de Mignaloux-Beauvoir.

A travers ce courrier nous souhaitons vous communiquer notre opposition à l'implantation d'une exploitation agri-photovoltaïque. En effet ce projet va générer de nombreuses nuisances :

Tout d'abord des odeurs pestilentielles pour les habitants de proximité, qui eux seront particulièrement impactés, mais aussi bien au-delà, qui fonction de l'orientation des vents se répandront sur l'ensemble de la commune et avoisinantes ; car les odeurs n'ont pas de frontière.

Ce projet sera aussi générateur d'une prolifération d'insectes. Il aura bien évidemment un impact fort sur l'accroissement de la circulation sur un réseau déjà saturé. Par rapport à la route de la plaine, il est à prendre en considération que cet axe et déjà aujourd'hui fortement dégradé.

Il faut souligner l'incohérence d'implanter cette exploitation sur des terres agricoles qui sont cultivées et la non connaissance de la constitution de ces terres. Si elles sont adaptées pour certaines cultures elles ne le sont pas pour ce projet qui prévoit la mise en place de noues qui ont pour objectif de stocker et permettre l'infiltration des pluies de ruissellement. Les terres de Mignaloux- Beauvoir sur l'ensemble de la commune sont constituées d'une faible couche de terre végétale et aussi de glaise sur des profondeurs très importantes. Ce qui permet de comprendre que la pollution générée par les excréments (72 tonnes) se retrouvera dans les fossés fonction du bassin versant. Celle-ci sera génératrice d'un risque sanitaire à très court terme et cette pollution programmée se retrouvera dans les nappes d'eau que nous serons amenés à consommer. On peut considérer que ce projet est en total contradiction avec l'esprit de notre commune qui lutte au quotidien pour préserver le milieu naturel. De ce fait beaucoup d'habitants sont venus s'installer dans cette commune pour ces raisons de protection de ce patrimoine et ne souhaitent pas subir une dégradation irréversible de leur cadre de vie ; sans oublier, pour les propriétaires, une perte financière importante de la valeur de leur patrimoine immobilier étant donné ces différentes nuisances.

Du fait de l'ensemble d'éléments défavorables, nous nous opposons à ce projet.

Veillez croire, Madame le Commissaire Enquêteur, à l'expression de nos salutations distinguées.

M. BONNEL Michel

Mme BONNEL Marie Christine

